

Créez votre compte sur l'E.A.U. !

L'Espace Autogéré des Usagers

www.ccl-valleedoree.fr/lespace-autogere-usagers



Décembre 2019

Vous êtes usager du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement de la Vallée dorée

Vos informations en ligne !

L'Espace Autogéré des Usagers (E.A.U.) vous permet d'accéder à vos informations en ligne et d'effectuer vos démarches sans vous déplacer à tout moment de la journée et de la semaine !

Il vous suffit simplement de créer votre compte sur l'E.A.U. pour :

- **Gérer** vos abonnements en cas de déménagement, nous informer d'un changement de situation, de RIB,
- **Contrôler** vos consommations hebdomadaires, mensuelles et annuelles (*pour accéder à cette option, cliquez sur « mes consommations » puis sur « graphique de mes consommations télérelevées »*),
- **Demander** une intervention technique.

Pour cela, une adresse, une seule : www.ccl-valleedoree.fr/lespace-autogere-usagers



Information sur la mensualisation

Vous avez demandé une mensualisation depuis le 1^{er} août ?

Si vous avez opté pour une mensualisation depuis le 1^{er} août, nos services vous ont informé que vous ne serez prélevé mensuellement qu'à partir du mois de **février 2020**. Votre échéancier figure sur votre facture du mois de décembre 2019. Cette facture, correspondant à votre consommation, sera prélevée sur votre compte bancaire le 31 janvier 2020.

Des difficultés de paiement ? Une question ? Contactez nous au 03 44 73 89 10

C'est bientôt l'hiver, pensez à protéger votre compteur d'eau !



Pour protéger votre compteur d'eau du gel de manière efficace, privilégiez les plaques de polystyrène. Elles ne perturbent pas la transmission des données télérelevées. Les protections type feuille d'aluminium, billes de polystyrène, laine de verre non ensachée de manière hermétique sont à proscrire.

Le Service des Eaux ne pourra pas être tenu responsable de problèmes de transfert d'informations télérelevées ou de dégâts sur le compteur lié au gel qui seraient dus au non-respect de ces règles de bon fonctionnement.

www.ccl-valleedoree.fr

BAILLEVAL • CAUFFRY • LABRUYÈRE • LAIGNEVILLE • LIANCOURT • MOGNEVILLE • MONCHY SAINT-ELOI • RANTIGNY • ROSOY • VERDERONNE

Assainissement non conforme

= Taxe doublée



Vous êtes propriétaire ? La conformité de vos biens est à votre charge.

Les installations d'assainissement non collectif défectueuses ou mal entretenues peuvent présenter d'importants risques sanitaires et environnementaux. **Une non-conformité impacte la ressource en eau potable ainsi que le bon état écologique de nos rivières.** Depuis le 1^{er} janvier 2011, il est obligatoire pour tout propriétaire de réaliser un diagnostic assainissement pour toute vente de bien immobilier.



La Vallée dorée peut également procéder à des enquêtes spontanées destinées à repérer les installations non conformes. En cas de contrôle incorrect, le propriétaire dispose d'un délai de 6 mois pour mettre ses installations aux normes. Passé ce délai, le propriétaire verra sa taxe d'assainissement doublée (asujettie au tarif de modernisation des réseaux collectifs).

À noter qu'un locataire ne peut en aucun cas être affecté par le dispositif de cette contribution. Les propriétaires en sont redevables pour les biens qu'ils ont en location. Sachant que cette taxe est calculée à partir de la consommation des foyers, la facture peut s'avérer conséquente.

Si vous êtes concerné, vous avez dû recevoir un courrier de nos services.

Si vous êtes locataire et que vous avez reçu un courrier, pensez à en informer votre propriétaire.

En cas de doute, contactez nous au 03 44 73 89 10.



L'eau du robinet, plus contrôlée que les eaux en bouteille !

L'eau du robinet suscite de la méfiance bien qu'elle soit très contrôlée. **Cinquante-quatre paramètres différents font l'objet d'une surveillance et sont régulièrement contrôlés.** Ce sont les pôles Santé et Environnement des Ars, les Agences régionales de santé, qui en sont chargés. Il est quasi permanent sur notre réseau.

Plus contrôlée et moins coûteuse : le prix du litre moyen des différentes eaux en bouteille est très variable. La grande gagnante, c'est l'eau du robinet, à 0,003 € le litre en moyenne, soit même pas 2 € par an pour une consommation de 1,5 litre d'eau du robinet par jour.



LA QUALITÉ DE VOTRE EAU (exploité par la communauté de communes du Liancourtois)

BACTÉRIOLOGIE	100 % des analyses sont conformes
PESTICIDES	100 % des analyses sont conformes
NITRATES	Teneur moyenne, 26mg/l
DURETÉ (ou TH)	Teneur moyenne 42°f – eau très dure
FLUOR	Teneur moyenne, 0,36mg/l – eau très peu fluorée
AUTRES PARAMÈTRES	Tous les résultats sont conformes aux valeurs réglementaires

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique

Bilan annuel disponible sur notre site internet :

<https://www.ccl-valleedoree.fr/eau-assainissement/tout-savoir-sur-leau-potable/>